



Conseil d'administration du CCAS Compte rendu de la Séance du 20 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juillet, à 11h, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARMAUX se sont réunis à la Mairie Annexe, sous la présidence de Madame Anne SOURDIN, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Louis BOUSQUET (arrivé à 11h15), Anne SOURDIN, Gilbert BESOMBES, Christiane CASTIELLO, Cédric IVARS, Carmen JULIEN, Didier ORRIT, Rachid TOUZANI, Michel TRESSIERES.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Danièle DALLA RIVA, Yveline BLAVIER, Monique CARMES (procuration à Mme Sourdin), Monique DELERIS, Marie MACHADO DA MOTA, Anne-Marie MONTASPRINI.

ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ : Régine ANCEL, Audrey CAVAILLES, Stéphane DUPRÉ,

DATE DE CONVOCATION : 12 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15 Membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 7 juin 2022.

Affaires financières :

- 1 : E.P.R.D. (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2022 Résidence du Bosc
- 2 : Tarifs 2022 de la Résidence du Bosc

Questions Diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance en invitant l'assemblée à approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 7 juin 2022.

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

EHPAD RÉSIDENCE DU BOSC **État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2022** (tableaux EPRD et budget exécutoire ci-joints)

Mme Audrey CAVAILLES présente le budget exécutoire 2022 et M. Stéphane DUPRÉ apporte des explications complémentaires :

- nécessité de revoir tous les contrats de maintenance, de vérifier leur bonne exécution et pour certains, de les renégocier dans le but de faire baisser les coûts sans bien sûr faire baisser la qualité des prestations.

- tarifs plus avantageux à qualité égale en changeant de fournisseurs, en faisant des commandes en plus grande quantité et en mutualisant les achats EHPAD/VILLE pour certains produits tels que les masques et les produits d'entretien.

Monsieur Cédric IVARS demande si la prestation de blanchissage est également concernée. Monsieur Stéphane DUPRÉ indique que ce service est assuré dans le cadre d'un appel d'offres et que les besoins de l'EHPAD sont trop éloignés de ceux de la Ville pour que des commandes communes EHPAD/VILLE puissent être possibles. Madame Anne SOURDIN demande si c'est possible pour les frais de télécommunications. Monsieur Stéphane DUPRÉ répond que c'est compliqué ; de nouveaux fournisseurs ont été choisis pour la Ville et si le fonctionnement est performant, sans doute qu'il sera possible d'étendre leurs prestations au bénéfice de l'EHPAD (standard, accès internet, VPN,...).

Monsieur le Président du CCAS arrive et présente à l'assemblée ses excuses pour le retard. Il ajoute qu'il est nécessaire en effet d'essayer de faire baisser les lignes de dépenses lorsque c'est possible car il est annoncé des prix de l'électricité qui sont multipliés par 10 pour les nouveaux contrats. Le prix du gaz est également en hausse. La flambée des prix est liée à l'augmentation de la demande alors que l'offre de l'énergie baisse au niveau national et qu'il est nécessaire de s'approvisionner auprès d'autres pays. Aujourd'hui, les tarifs sont fixes car sous contrat mais l'avenir est très incertain. Pour les particuliers, il y a la mise en place d'un bouclier tarifaire qui devrait éviter des hausses trop importantes mais pour les collectivités, les entreprises et surtout les grosses structures, les incidences budgétaires vont être directes, sans doute dès 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'Etat des Prévisions de recettes et de dépenses 2022 et le budget exécutoire 2022 de la Résidence du Bosc.

**EHPAD RESIDENCE DU BOSC
PRIX DE JOURNÉE HEBERGEMENT
ANNEE 2022**

L'Assemblée est informée des prix de journée fixés par le département du Tarn et applicables à compter du 1^{er} août 2022 :

EHPAD :

Chambre simple :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance Compensable Par APA	P J GLOBAL
GIR 1 - 2	59.51	6.95	19.36	85.82
GIR 3 – 4	59.51	6.95	9.73	76.19
GIR 5 - 6	59.51	6.95		66.46

...

HEBERGEMENT TEMPORAIRE :

Chambre simple :

Niveau de dépendance	Hébergement	Dépendance Tronc commun	Dépendance compensable par APA	P J GLOBAL
GIR 1 - 2	67.20	6.95	19.36	93.51
GIR 3 – 4	67.20	6.95	9.73	83.88
GIR 5 - 6	67.20	6.95		74.15

Il est constaté une hausse de plus de 3,5 % sur le tarif hébergement. En 2020 et 2021, les prix n'avaient pas subi d'augmentations réelles et de ce fait, les tarifs 2022 subissent un rattrapage important.

Monsieur Stéphane DUPRÉ rappelle à l'assemblée que ces prix sont fixés par un arrêté départemental qui est transmis à l'EHPAD, sans possibilité de négociations en amont. Une rencontre avec le Département est prévue en septembre 2022 pour leur faire remonter toutes les difficultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à la majorité (une abstention : Monsieur TOUZANI) les prix de journée indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} août 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président du CCAS indique qu'il a deux informations à transmettre à l'assemblée :

1° Monsieur Stéphane DUPRÉ signale la probable mise à disposition à compter du mois d'octobre 2022 d'un agent de la Résidence du Bosc (service cuisine), vers la VILLE (cuisine centrale) après bien sûr avis favorable du Comité Social Territorial. Ce serait dans un premier temps une mise à disposition pour une durée de 6 mois qui pourrait éventuellement déboucher sur une mutation. L'agent étant actuellement en maladie, il serait à mi-temps thérapeutique et cette affectation à la cuisine centrale répondrait autant à sa demande qu'aux besoins du service (projet de travailler davantage avec les produits locaux).

2° Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le CCAS est une entité juridique bien à part et que le Directeur Général des Services de la Ville ne peut officiellement intervenir pour les affaires du CCAS ou pour celles de la Résidence du Bosc. Monsieur le Président a donc nommé Monsieur Stéphane DUPRÉ, Directeur du CCAS, pour légitimer les missions qu'il exerce au sein de cette instance. Par ailleurs, les recherches de candidats pour le poste de Directeur de l'EHPAD se sont avérées malheureusement infructueuses. C'est pourquoi il a également confié à Monsieur DUPRÉ la Direction de l'EHPAD à compter du 1^{er} juillet 2022, pour que ses interventions au sein de la structure aient un cadre réglementaire.

Monsieur Stéphane DUPRÉ remercie Madame Audrey CAVAILLES, directrice adjointe, pour son implication et son dévouement et souligne également le travail de qualité dont témoignent au quotidien tous les agents de l'EHPAD. Il ajoute qu'un tel établissement ne pouvait rester plus longtemps sans directeur, tant pour les résidents et leurs proches que pour les agents qui y travaillent et les partenaires. Monsieur DUPRÉ rajoute qu'il ne cumule pas les salaires des différents statuts mais il partage son temps de travail sur les deux instances.

Monsieur Cédric IVARS demande si cette situation ne met pas en danger la direction des services de la Ville pour combler le manque de directeur au sein de l'EHPAD. Monsieur Stéphane DUPRÉ rappelle qu'il y a eu le récent recrutement d'un adjoint au D.G.S. qui a permis de renforcer le service Direction de la Ville. Monsieur DUPRÉ indique qu'une bonne organisation peut permettre de fonctionner ainsi sans prise de risque pour les deux entités et qu'il s'agit d'une période transitoire. Les chambres de l'EHPAD sont toutes occupées actuellement et la liste d'attente pour les demandes d'hébergement est à nouveau longue.

Monsieur Rachid TOUZANI demande si le dernier directeur est toujours rémunéré sur le budget de l'EHPAD. Monsieur Stéphane DUPRÉ répond qu'actuellement c'est encore le cas, tant qu'il n'aura pas trouvé un nouveau poste et dans ce cas jusqu'en septembre 2023 au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.